

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Michel REZK, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Sandrine BUIRON, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Cécile AUTRAN, Philippe VERCHER, Hervé FOURNEL, Isabelle DERBES, Timothée KOENIG

Absents excusés : Sara SUSINI (pouvoir à J. BERENGER), Marie BECARD (pouvoir à P. AUGUET-OTTAVY), Laurent DENIS (pouvoir à F. CAVALLIER)

Absents :

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : **20**

VOTANTS : **23**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite une nouvelle fois le huis-clos pour ce conseil municipal, compte tenu de la crise sanitaire.

1/ Le procès-verbal du 01^{er} février 2021 **est adopté à l'unanimité.**

2/ Instauration de la séance du conseil municipal à Huis-Clos :

Monsieur le Maire propose d'instaurer, en application des dispositions du CGCT et notamment de l'article L 2121-18, le huis-clos pour la séance du présent conseil même si ce n'est pas une situation satisfaisante, **adoptée à l'unanimité**

3/ Débat d'orientation budgétaire :

En préambule Monsieur Le Maire tient à remercier tous les services qui ont participé à la rédaction de ce document très didactique.

Monsieur ANTONINI détaille ce rapport qui est le premier du genre pour la commune de Callian et qui a été réalisé dans un contexte difficile.

Ce texte donne une image transparente de la situation financière de la commune.

Il évoque dans une première partie le contexte macro-économique de la crise sanitaire qui a provoqué un effondrement du PIB de 8,30 %, ce qui est inédit depuis la seconde guerre mondiale.

L'endettement public est désormais supérieur à 10 % du PIB.

La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, ainsi que l'abandon de la rigueur budgétaire pour le fonctionnement des collectivités territoriales ont un effet majeur sur le budget de la commune.

Dans un deuxième temps, Monsieur ANTONINI détaille les principaux points concernant le contexte local :

- Il rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est passée de 311 008 € en 2015 à 149 887 € en 2020.
- Les taux d'imposition sont stables depuis 2011, ce qui est remarquable dans le contexte actuel.
- Il convient de poursuivre la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que le désendettement de la commune. La dette par habitant est égale à environ 700 € suite à un désendettement d'un million d'euros sur les 5 dernières années !
- Nous prévoyons une taxe additionnelle des droits de mutation égale à 140 000 €.
- Les attributions de compensation qui représentent la fiscalité économique transférée à la CCPF, n'ont pas évolué depuis 4 ans !
- Nous envisageons une augmentation de 2 % des dépenses de fonctionnement en 2021 par rapport à 2020.
- La mairie de Callian emploie environ 40 équivalents temps plein (ETP).
- Les recettes de fonctionnement devraient rester stables par rapport à l'exercice précédent.
- Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2020 est très faible, 43 000 €, car il est amputé de la somme de 149 246 € correspondant à l'écriture budgétaire liée au transfert des compétences eau et assainissement à la CCPF.

Monsieur REZK demande si la commune a fait des économies grâce au transfert de l'eau et de l'assainissement ?

Monsieur le Maire répond que ce sujet sera évoqué lors du vote du budget le 07 avril prochain.

Monsieur REZK se demande s'il est bon de se désendetter alors que les taux sont très bas ?

Monsieur ANTONINI précise que cela permet de reconstituer une possibilité d'endettement pour les grands projets à venir.

Monsieur ANTONINI détaille ensuite la section d'investissement et les principaux projets de l'exercice 2021 :

- Accentuation de la transition écologique
- Rénovation de l'église Notre Dame de l'Assomption
- Création de places de stationnement au centre village
- Poursuite de la rénovation des chemins (environ 150 000 € par an)
- Création d'un nouveau groupe scolaire
- Modification et révision du PLU
- Numérisation et informatisation des services publics
- Rénovation du parcours de santé et des courts de tennis
- Canalisation des eaux pluviales

Concernant les recettes d'investissement, Monsieur ANTONINI précise qu'il y a deux types de recettes :

- Des recettes d'ordre général, FCTVA, taxe d'aménagement, participation pour voiries et réseaux (PVR),...
- Des recettes associées à des projets, subventions départementales, subventions régionales, subvention d'investissement de l'Etat.

Les élus prennent acte que le débat d'orientation budgétaire s'est bien déroulé.

04/ Cession d'un véhicule communal :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de vendre le véhicule RENAULT, immatriculé 233 AAV 83, devenu inutilisable, au prix de 500 €, au garage CED,
adoptée à l'unanimité.

05/ Demande de subventions au Conseil Départemental exercice 2021:

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter des subventions auprès du Département pour un montant de 150 000 € pour participer au financement des opérations suivantes :

- Travaux de rénovation et de sécurisation de chemins communaux :
 Chemin des Touars, Chemin des Granges, chemin des Combes, Chemin de Jean-Paul pour un montant HT de 171 772,00 €.
- Rénovation du parcours de santé pour un montant HT de 10 350 €.
- Rénovation de courts de tennis pour un montant HT de 12 150 €.
- Rénovation des portes de l'église pour un montant HT de 25 318 €.

adoptée à l'unanimité

06/ Demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour les monuments historiques :

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour faire face au coût de rénovation de la première phase de l'église Notre Dame de l'Assomption, qui s'élève à 256 512,44 € HT. Il s'agit d'une opportunité à saisir.

Adoptée à l'unanimité.

07/ Maintien de la gratuité du service public du transport scolaire pour les familles :

Monsieur le Maire propose dans la continuité des 3 précédentes délibérations, le remboursement des sommes avancées par les familles à la REGION, pour 19 élèves supplémentaires empruntant les transports scolaires,

adopté à l'unanimité.

08/ Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur le Maire propose au conseil de réaffirmer l'opposition de la commune au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme au profit de la Communauté de Communes du Pays de Fayence. Il précise que c'est la position unanime des communes du périmètre communautaire.

adoptée à l'unanimité.

09/ Cession d'une partie de la parcelle G 390 :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'aliéner de 135 m² la parcelle G 390 au profit de Monsieur HOFFERT, au prix fixé par le service des Domaines, soit 2400 €, la commune conservant la responsabilité du talus surplombant la RD 56,

adoptée à l'unanimité.

10/ Délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

Monsieur le Maire présente cette délibération définissant les grades et les cadres d'emploi des agents autorisés à effectuer des heures supplémentaires. Il s'agit d'un document sollicité par le trésor public.

adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire se félicite de la mise en place du centre de vaccination de Fayence.

La commune de Callian participe activement à son fonctionnement en mettant à disposition deux agents administratifs, pour un total de deux jours par semaine.

B/ Monsieur VERCHER regrette le nombre croissant de caravanes installées sur un terrain non loin de la salle des sports.

Monsieur le Maire précise qu'une procédure a été lancée auprès des services de l'Etat, dont la commune attend l'issue.

C/ Madame BUIRON souhaite connaître la date de départ des gens du voyage installés dans la zone artisanale et commerciale.

Monsieur le Maire indique que le propriétaire du terrain privé concerné a déposé plainte auprès de la gendarmerie de Fayence.

D/ Monsieur le Maire précise que, même si la CCPF avait mis en place une aire d'accueil pour les gens du voyage, rien ne dit que ces personnes s'y seraient installées.

E/ Monsieur REZK précise que la CCPF et le Département du Var ont engagé environ 400 000 € pour la réfection des pistes forestières à Tanneron, sur des terrains appartenant à la commune de Callian. Ces pistes ont été détériorées par le passage de « motos sauvages ». Une entreprise de terrassement s'est proposée d'intervenir pour rénover ces pistes à titre gracieux en utilisant des matériaux extraits de divers chantiers. Ces terres ainsi apportées feront l'objet d'une analyse poussée. Monsieur FOURNEL conseille d'être prudents car il pourrait s'agir de déblais de chantiers pas forcément « nobles ».